

## RIO+20: PASSER DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### *Elimination de la pauvreté et durabilité : deux faces d'une même médaille*

Les objectifs fixés par la communauté internationale peuvent être des outils puissants pour promouvoir les progrès au niveau mondial. Les [objectifs du Millénaire pour le développement](#) (OMD) ont contribué à amener les dirigeants, décideurs politiques, praticiens du développement et société civile à mettre l'accent sur les besoins des pays et des ménages les plus pauvres. En tant que tels, les OMD – qui vont jusqu'en 2015 – continuent de bénéficier d'un soutien solide.

Au cours de la période précédant la [Conférence des Nations Unies sur le développement durable](#) (Rio+20) qui devrait aider à définir l'agenda du développement durable pour les décennies à venir, la possibilité d'établir des objectifs de développement durable (ODD) pour l'après-2015, dont la portée devrait être plus large que celle des OMD et qui devraient être de caractère universel, s'est vue accorder une attention croissante. Dans le même temps, beaucoup de parties prenantes estiment que les ODD ne doivent pas entrer en conflit avec les efforts visant à réaliser les OMD, et que l'éradication de la pauvreté doit être une priorité essentielle des ODD.

Au cours de ces vingt dernières années, beaucoup de progrès ont été réalisés pour réduire la pauvreté de revenu, la faim et d'autres formes de privations matérielles. Ceux-ci ont toutefois peu de chances de perdurer s'ils s'accompagnent de dommages écologiques irréversibles. De même, les ménages pauvres et souffrant de la faim dénués d'accès fiables aux services énergétiques modernes en sont réduits à couper à blanc les forêts afin de se chauffer et de faire la cuisine, ou à utiliser les terres de manière non durable. Ces situations ne sont pas différentes de celles auxquelles étaient confrontés les habitants des pays riches lorsqu'ils se trouvaient à des niveaux similaires de développement. Ce qui est différent de nos jours est que le coût écologique de tels comportements est bien supérieur. Il convient d'œuvrer dès maintenant à établir l'équité entre les générations – en assurant que « les générations futures soient en mesure de

répondre à leurs propres besoins ». Des mesures doivent être prises pour permettre aux ménages et aux pays pauvres et vulnérables d'avoir « leur part du gâteau » du progrès au niveau du développement. En ce sens, la réduction de la pauvreté et la durabilité environnementale sont deux faces d'une même médaille.

### *Le PNUD et les ODD*

- Le PNUD reconnaît que les dimensions normatives des ODD (par exemple, leurs objectifs clés, nature et caractéristiques) doivent être définies par les Etats membres.
- Le PNUD appuie la création d'un ensemble unique d'objectifs mondiaux de développement pour l'après-2015, qui serait basé sur la [Déclaration du Millénaire](#), et qui rendrait le cadre mondial du développement aussi efficace et cohérent que possible.
- En raison de son expérience sur le plan de l'appui aux initiatives nationales visant à appliquer et à réaliser les OMD, le PNUD et le système des Nations Unies peuvent aider les Etats membres à élaborer les paramètres techniques des ODD.

### *Les ODD dans le cadre des négociations de Rio+20*

Heureusement, l'accent mis par Rio+20 sur le développement durable est pleinement compatible avec les OMD et la priorité qui y est mise sur l'élimination de la pauvreté, l'équité et l'inclusion. Cela apparaît à divers niveaux :

- Si les négociations sur le document final ont pris maints tours et détours, l'accent mis sur la validité continue des OMD jusqu'à 2015, et sur le besoin de déployer des initiatives fortes pour y répondre, a été constant.
- L'appui en faveur des ODD – entre autres en tant qu'outil pour poursuivre les initiatives en vue d'éliminer la pauvreté après 2015 – s'est de même renforcé tout au long du processus préparatoire de Rio+20. Si de nombreux groupes de la société civile ont initialement promu les ODD comme des objectifs centrés sur l'environnement, la Colombie et d'autres Etats membres ont plaidé pour que l'élimination de la pauvreté demeure une priorité des ODD.
- Certaines délégations ont appelé à l'élaboration d'un ODD qui serait uniquement consacré à l'élimination de la pauvreté. D'autres insistent sur le fait que l'élimination de la pauvreté doit être un thème intersectoriel, ou une caractéristique de tous les ODD. Dans l'un ou l'autre cas, il est considéré que les ODD et l'élimination de la pauvreté sont étroitement liés.

- En vue de renforcer ce lien, la plupart des Etats membres conviennent qu'il devrait y avoir un ensemble unique et cohérent d'objectifs mondiaux pour l'après 2015, plutôt qu'une approche à deux voies (les OMD d'une part pour la réduction de la pauvreté, les ODD d'autre part pour la durabilité).

S'il est difficile de prédire avec certitude quel sera le contenu du document final de Rio+20, il apparaît probable qu'il appellera à maintenir l'accent sur la réduction de la pauvreté, dans le contexte d'une accélération des progrès en faveur du développement durable. Les ODD peuvent être utiles à ces deux niveaux.

#### **OMD, ODD et agenda du développement pour l'après-2015**

Il apparaît probable que Rio+20 donnera l'occasion d'exposer les caractéristiques sur lesquelles un cadre peut être établi pour l'après-2015. Celles-ci doivent être centrées sur les personnes et se focaliser sur la réduction de la pauvreté, ainsi que sur la durabilité environnementale. Les ODD (ou les principes qui les sous-tendent) doivent donc refléter les divers [catalyseurs des OMD](#), tels que l'accès à l'énergie, la promotion de l'autonomisation des femmes, l'accès à des emplois décents, à l'éducation et à l'eau – comme cela a été indiqué dans le [document final du sommet de 2010 sur les OMD](#). Après 2015, il ne devrait exister qu'un seul cadre intégré de développement pour remplacer les OMD et mesurer les progrès. La [Déclaration du Millénaire](#), en mettant l'accent sur la paix et la stabilité, ainsi que sur le développement, pourrait être utilisée pour encadrer les discussions sur l'agenda de l'après-2015.

A Rio+20, les gouvernements pourraient se mettre d'accord :

- Sur les domaines thématiques des ODD;
- Sur leurs principales caractéristiques; et
- Pour donner mandat aux Nations Unies d'étoffer encore les dimensions techniques des ODD, en vue d'assurer qu'ils soient alignés et intégrés dans un cadre pour l'après-2015.

Cela impliquerait d'établir un processus unificateur et intégré qui chercherait à atteindre un accord sur un ensemble unique d'objectifs mondiaux pour le développement pour l'après-2015. Cela exigerait également d'établir les rôles appropriés et la division du travail entre les Etats membres et le système des Nations Unies dans le cadre de ce processus.

#### **L'architecture des ODD**

Ainsi que le montre l'expérience au niveau des OMD, le fait d'établir des objectifs ne constitue pas une garantie de succès à lui seul. Les partenariats, l'appropriation nationale et l'adaptation aux conditions nationales (et infranationales), le financement, le suivi et l'évaluation, les valeurs partagées et les systèmes de responsabilité sont également extrêmement importants. La [Déclaration du Millénaire](#) fournit un terrain d'entente déjà accepté à partir duquel des principes et des idées peuvent être tirés. L'élaboration des ODD doit être suivie d'une infrastructure claire de mise en œuvre, indiquant quelles ressources, technologies, connaissances et capacités appuieront les ODD en pratique.

Un accord obtenu à Rio+20 en vue de se diriger vers l'élaboration des ODD et, ce faisant, de clarifier les relations entre les OMD et le cadre de développement de l'après-2015, pourrait aboutir à des bénéfices importants dans deux domaines :

- De nombreux observateurs ont appelé à la création d'un organe d'examen de haut niveau régulier pour évaluer les

progrès accomplis aux niveaux national et mondial en faveur du développement durable par les gouvernements et les autres parties prenantes, sur une base volontaire. Le secteur privé et la société civile doivent avoir leur mot à dire. Cet organe pourrait également être chargé d'examiner les progrès accomplis en faveur de la réalisation des ODD.

- Les ODD pourraient être le cadre pour définir, mettre en œuvre et suivre les progrès en faveur de l'économie verte, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, conformément aux priorités nationales.

#### **A quoi pourraient ressembler les ODD ?**

Les ODD pourraient, individuellement ou collectivement, compter les possibles caractéristiques suivantes:

- **Accent sur l'élimination de la pauvreté** en tant que composante de chacun des ODD.
- **Application/applicabilité universelle**, incitant à créer un environnement favorable pour progresser vers un développement durable et une réduction de la pauvreté.
- **Intégration des trois volets du développement durable** (économique, environnemental et social).
- **Prise en compte des considérations d'équité** (y compris d'équité intergénérationnelle), d'inclusivité et de frontières planétaires.
- **Intégration appropriée de questions intersectorielles**, telles que le genre, le renforcement des capacités et l'innovation.
- **Renforcement des OMD**, en particulier au niveau des objectifs pour lesquels des progrès significatifs ont été réalisés. L'éducation et la santé, qui sont les priorités majeures des OMD (MDG2,4, 5, et 6), doivent conserver leur importance en vertu des ODD,
- **Prise en compte des enseignements tirés des OMD**, en particulier au niveau de la définition des objectifs et des indicateurs.
- **Conception simple** et prise en compte des contraintes au niveau de la qualité et de la quantité des données.
- **Focalisation et nombre limité**, en vue de faciliter le suivi et une communication simple sur les progrès réalisés.
- **Traitement des problèmes exigeant une action collective**, tout en reconnaissant le « [principe de Rio](#) » de responsabilités communes mais différenciées (principe 7).
- **Flexibilité et adaptabilité au niveau national**, tout en établissant également des normes et des niveaux d'ambition minimaux, et en permettant l'inclusion d'objectifs nationaux spécifiques pour les populations vulnérables et exclues.
- **Partie intégrante** de l'agenda du développement pour l'après-2015.

**Contact:** Hannie Meesters, Spécialiste des politiques, Bureau des politiques de développement du PNUD  
(hannie.meesters@undp.org)